

Fin de bail, 1 mois au lieu de 3

Par tycalain, le 17/04/2009 à 09:36

Bonjour,

J'ai 4 enfants, 3 garçons et une fille, nous vivons dans un logement de 4 pièces situé à 45 km du travail de mon mari. Nous souhaitons déménager dans un logment plus grand et plus prés du lieu de travail. Pouvons nous obtenir un préavis de 1 mois au lieu de 3 ? Merci

Par jeetendra, le 17/04/2009 à 12:16

bonjour, la réponse est non, donc préavis de 3 mois si logement loué vide,un mois pour un logement meublé, cordialement

Par tycalain, le 17/04/2009 à 13:20

Trés bien, Merci